Réserve naturelle nationale

RISTOLAS MONT VISO

Parc naturel régional

Réserve naturelle nationale

RISTOLAS MONT VISO

Parc naturel régional du Queyras

Réserve naturelle nationale :

protection du patrimoine naturel forte issue de la Loi sur la protection de la Nature de 1976

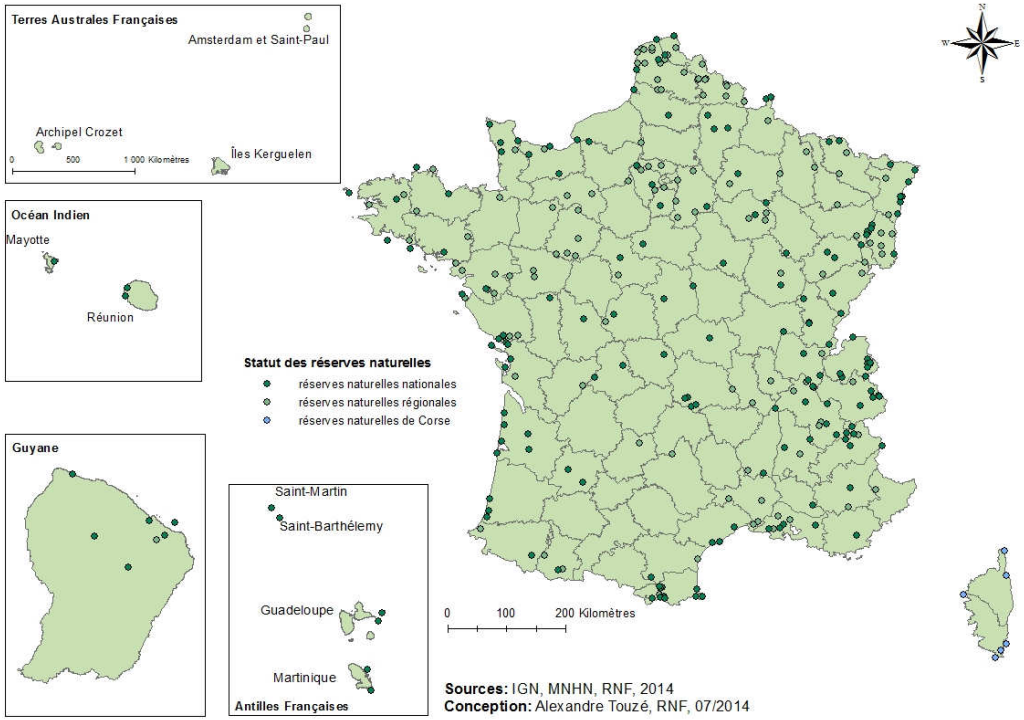

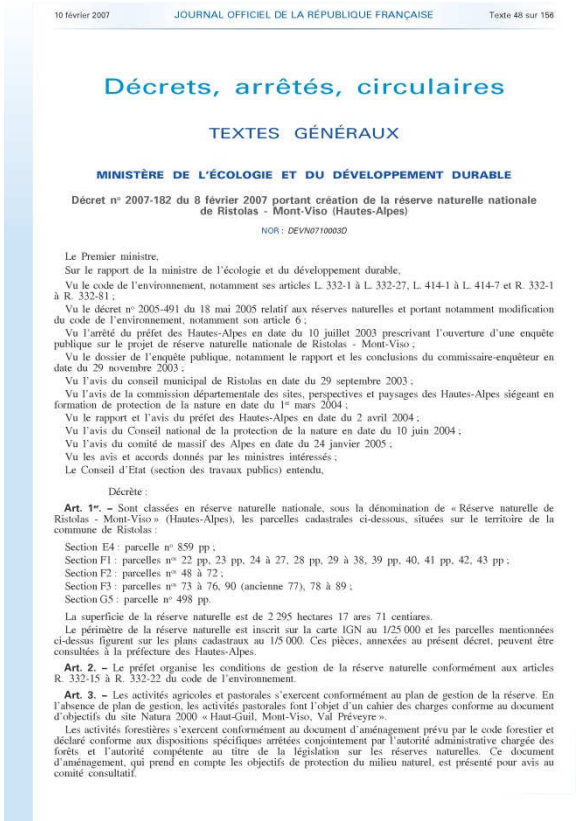

10 février 2007 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 48 sur 156

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Décret n° 2007-182 du 8 février 2007 portant création de la réserve naturelle nationale de Ristolas - Mont-Viso (Hautes-Alpes)

NOR : *DEVN0710003D*

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 332-1 à L. 332-27, L. 414-1 à L. 414-7 et R. 332-1 à R. 332-81 ;

Vu le décret n° 2005-491 du 18 mai 2005 relatif aux réserves naturelles et portant notamment modification du code de l'environnement, notamment son article 6 ;

Vu l'arrêté du préfet des Hautes-Alpes en date du 10 juillet 2003 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de réserve naturelle nationale de Ristolas - Mont-Viso ;

Vu le dossier de l'enquête publique, notamment le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur en date du 29 novembre 2003 ;

Vu l'avis du conseil municipal de Ristolas en date du 29 septembre 2003 ;

Vu l'avis de la commission départementale des sites, perspectives et paysages des Hautes-Alpes siégeant en formation de protection de la nature en date du 1er mars 2004 ;

Vu le rapport et l'avis du préfet des Hautes-Alpes en date du 2 avril 2004 ;

Vu l'avis du Conseil national de la protection de la nature en date du 10 juin 2004 ;

Vu l'avis du comité de massif des Alpes en date du 24 janvier 2005 ;

Vu les avis et accords donnés par les ministres intéressés ;

Le Conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décrète :

Art. 1er. – Sont classées en réserve naturelle nationale, sous la dénomination de « Réserve naturelle de Ristolas - Mont-Viso » (Hautes-Alpes), les parcelles cadastrales ci-dessous, situées sur le territoire de la commune de Ristolas :

Section E4 : parcelle n° 859 pp ;
Section F1 : parcelles n° 22 pp, 23 pp, 24 à 27, 28 pp, 29 à 38, 39 pp, 40, 41 pp, 42, 43 pp ;
Section F2 : parcelles n° 48 à 72 ;
Section F3 : parcelles n° 73 à 76, 90 (ancienne 77), 78 à 89 ;
Section G5 : parcelle n° 498 pp.

La superficie de la réserve naturelle est de 2 295 hectares 17 ares 71 centiares.

Le périmètre de la réserve naturelle est inscrit sur la carte IGN au 1/25 000 et les parcelles mentionnées ci-dessus figurent sur les plans cadastraux au 1/5 000. Ces pièces, annexées au présent décret, peuvent être consultées à la préfecture des Hautes-Alpes.

Art. 2. – Le préfet organise les conditions de gestion de la réserve naturelle conformément aux articles R. 332-15 à R. 332-22 du code de l'environnement.

Art. 3. – Les activités agricoles et pastorales s'exercent conformément au plan de gestion de la réserve. En l'absence de plan de gestion, les activités pastorales font l'objet d'un cahier des charges conforme au document d'objectifs du site Natura 2000 « Haut-Guil, Mont-Viso, Val Préveyre ».

Les activités forestières s'exercent conformément au document d'aménagement prévu par le code forestier et déclaré conforme aux dispositions spécifiques arrêtées conjointement par l'autorité administrative chargée des forêts et l'autorité compétente au titre de la législation sur les réserves naturelles. Ce document d'aménagement, qui prend en compte les objectifs de protection du milieu naturel, est présenté pour avis au comité consultatif.

Travaux interdits sauf autorisation du Préfet ou du Ministre de l'Environnement

Réserve naturelle nationale
RISTOLAS MONT VISO

Parc naturel régional du Queyras

Réserve naturelle nationale de Ristolas Mont Viso

- Crée en 2007
- Le PNR du Queyras, gestionnaire pour le compte de l'Etat en 2009

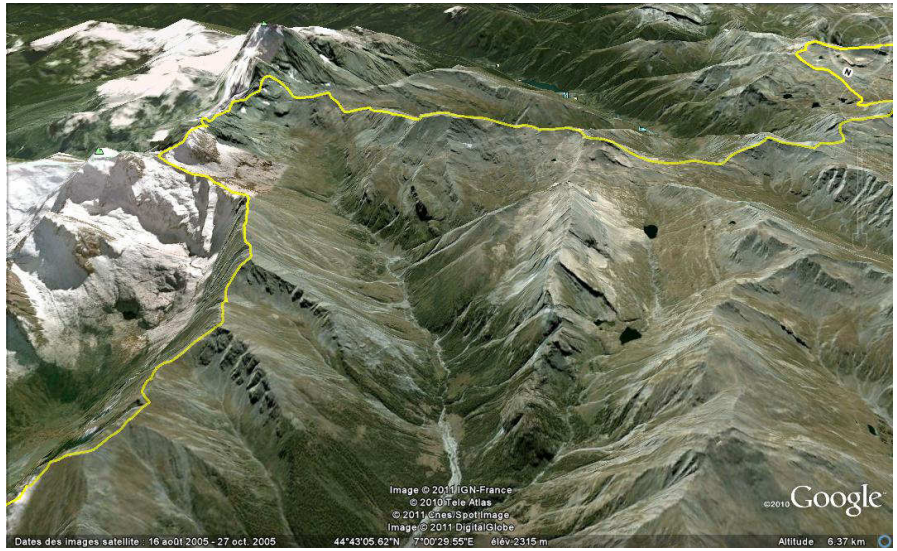

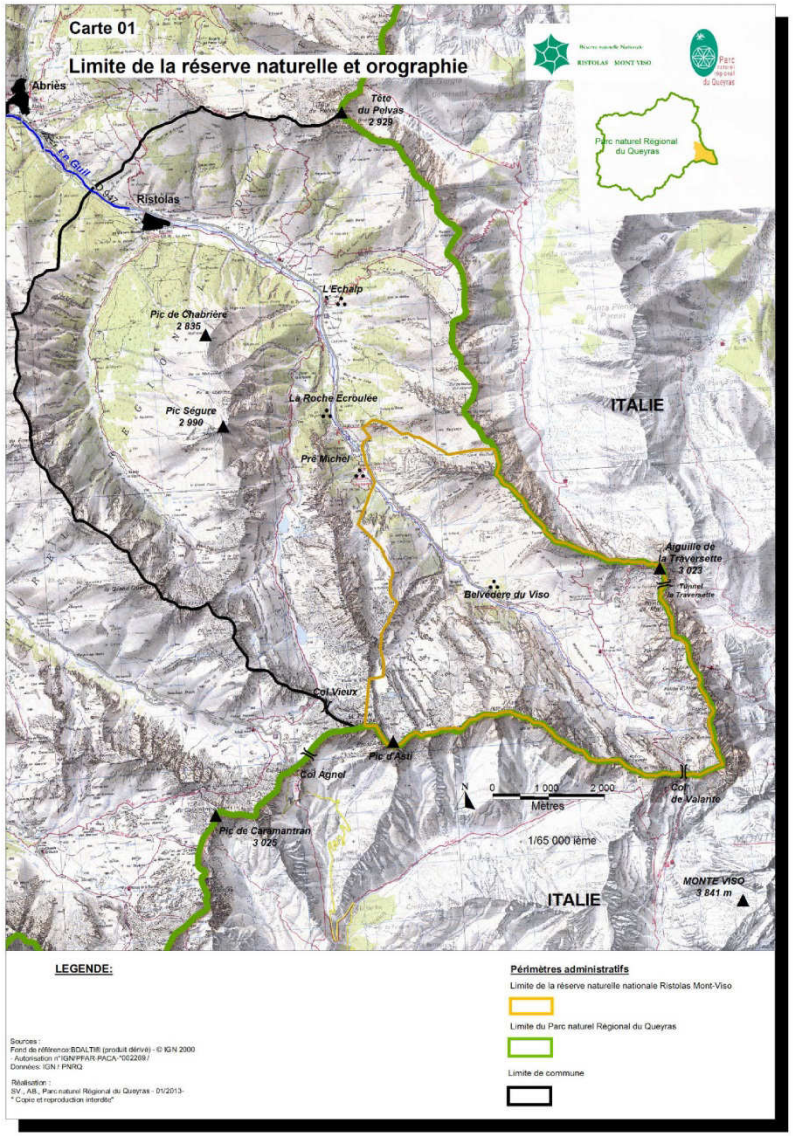

Réserve naturelle nationale
RISTOLAS MONT VISO

Parc naturel régional du Queyras

3 missions

Protéger

Informer

Gérer

Réserve naturelle nationale
RISTOLAS MONT VISO

Parc naturel régional du Queyras

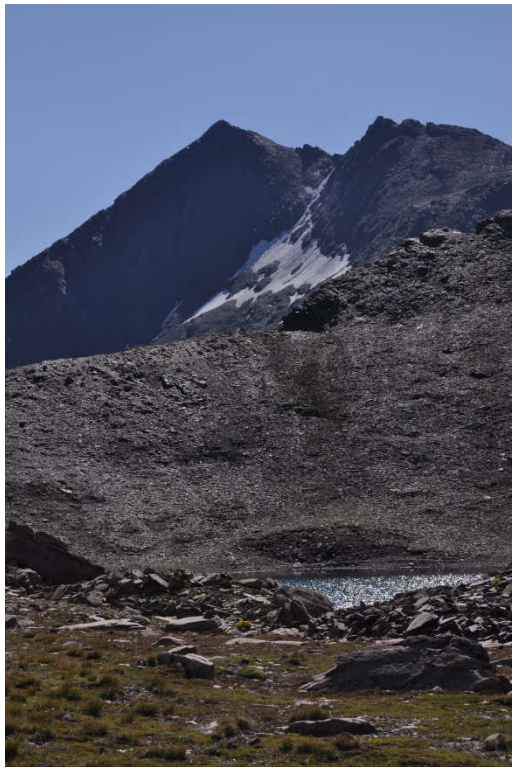

Connaître et suivre les espèces et les habitats

Réserve naturelle nationale
RISTOLAS MONT VISO

Parc naturel régional du Queyras

Planifier la gestion

un plan de gestion pour la période 2014-2018

Adapter la gestion pastorale

Réserve naturelle nationale
RISTOLAS MONT VISO

Parc naturel régional du Queyras

Informer
Expliquer
Eduquer

Donner à voir
Faire comprendre

Réserve Naturelle
RISTOLAS MONT-VISO

Aux sources d'un géant de pierre

Au sein du massif du Mont Viso (3 841m), la réserve naturelle s'étend sur 2 295 hectares entre 1 700 m et 3 287 m d'altitude.
Elle est au cœur d'un dispositif de protection des patrimoines du Parc naturel régional du Queyras .
A l'extrémité sud-ouest de l'arc alpin, le vallon du Haut-Guil est très enclavé. Cette position géographique explique pour partie la présence d'un grand nombre de plantes et d'animaux endémiques.
Plusieurs centaines de millénaires ont été nécessaires à l'installation des animaux et des plantes qui vivent là, dans des conditions parfois extrêmes.

Une flore d'exception

735 espèces de plantes à fleurs se développent dans les pelouses, prairies, landes, falaises et éboulis du vallon du haut Guil.
Les sources, marais alpins et rives tourbeuses des lacs abritent des plantes reliques des époques glaciaires.
La Campanule des Alpes, la Grassette du Queyras et le Saxifrage des Vaudois sont des exemples de plantes endémiques des Alpes sud-occidentales.
Une flore colorée à dévorer des yeux.

Une faune alpine typique

104 espèces de vertébrés vivent là, dans les conditions extrêmes de la haute montagne.
Par exemple, en hiver, avec son pelage blanc, le Lièvre variable se fond dans la nature enneigée, invisible de ses prédateurs. Le chamois, au cœur puissant, et le bouquetin, résistant à la soif, sont aptes à vivre dans l'air pauvre en oxygène et l'air sec des hautes altitudes.
Elles sont très sensibles aux dérangements répétés en particulier en période de reproduction et d'hivernage.

Des hommes en montagne

Bergers, chasseurs, agriculteurs ont utilisé les ressources en herbe, en bois et en gibier de la montagne depuis plusieurs centaines d'années.
Ils ont laissé les traces de leurs activités.
Aujourd'hui, leur rapport avec les lieux changent complètement sous les contraintes des pressions extérieures au territoire.
Savoir utiliser les ressources sans les altérer, un nouvel enjeu pour les exploitants du site, avec l'aide de la réserve naturelle.

Parc naturel régional du Queyras

Photographies : Alain Blaz, Ludovic Muratta, Nicolas Renoux

Réserve naturelle nationale
RISTOLAS MONT VISO

Parc naturel régional du Queyras

Orienter la fréquentation

Réserve naturelle nationale
RISTOLAS MONT VISO

Parc naturel régional du Queyras

Enjeux de conservation et fréquentation

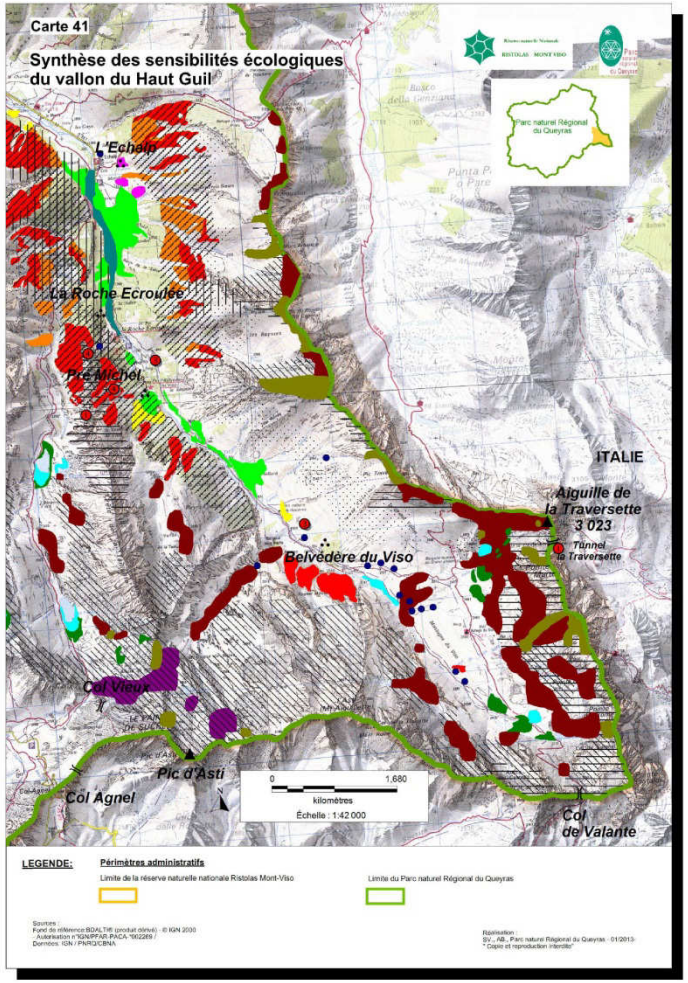

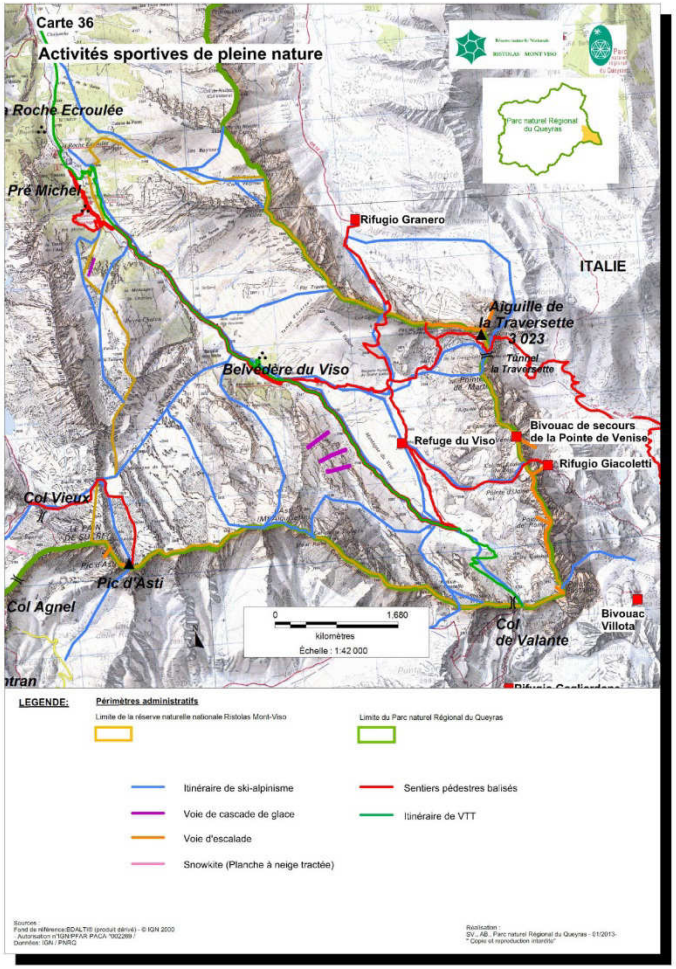

Réserve naturelle nationale
RISTOLAS MONT VISO

Parc naturel régional du Queyras

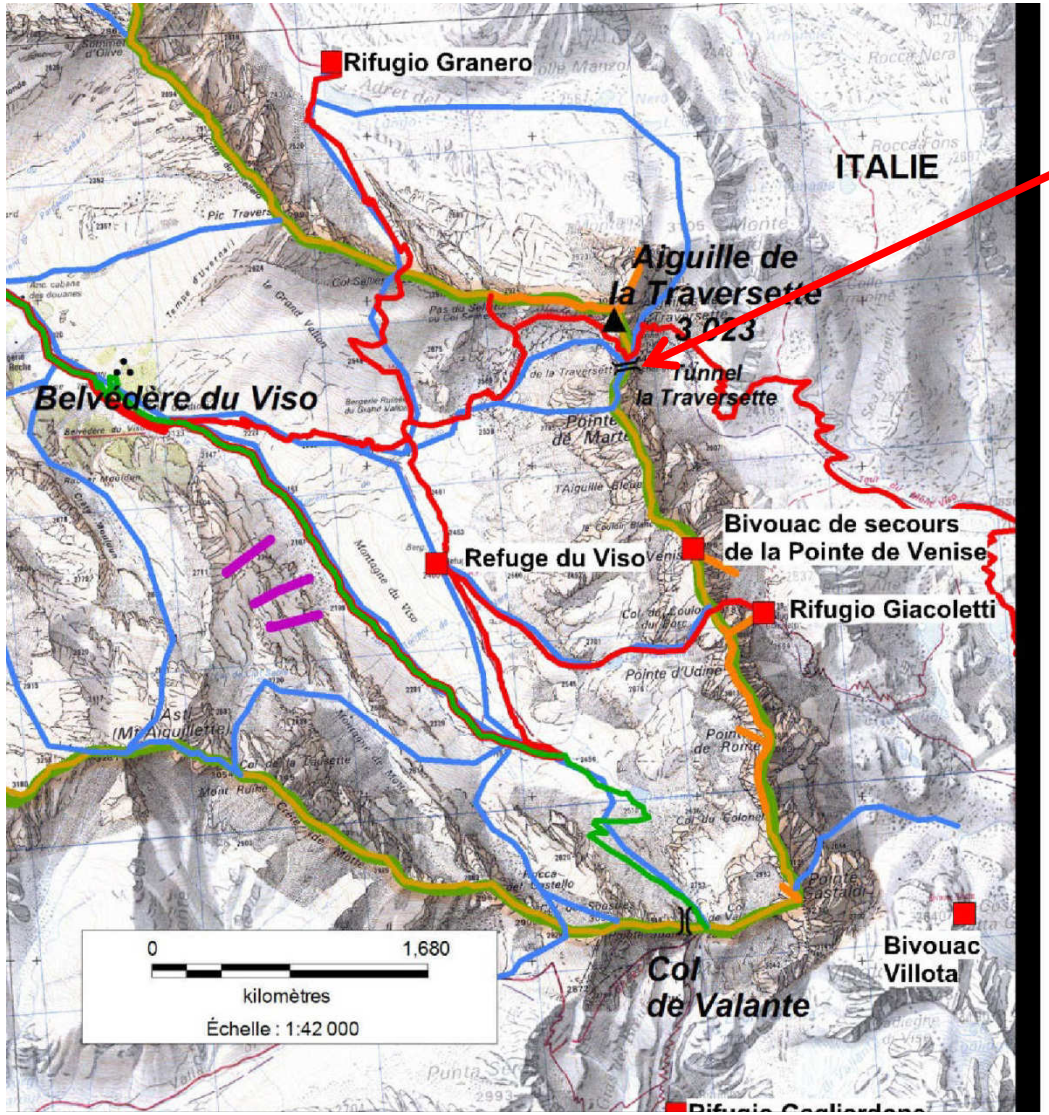

Le Tunnel de la Traversette

. Un site historique
. Une porte d'entrée dans la réserve naturelle
. Un site fréquenté
. Un site d'information et d'échange, un lien,….

Mais aussi

Le premier chantier pour valoriser le Tour du Viso

Réserve naturelle nationale
RISTOLAS MONT VISO

Parc naturel régional du Queyras

Rôle de la réserve dans la collaboration franco-italienne
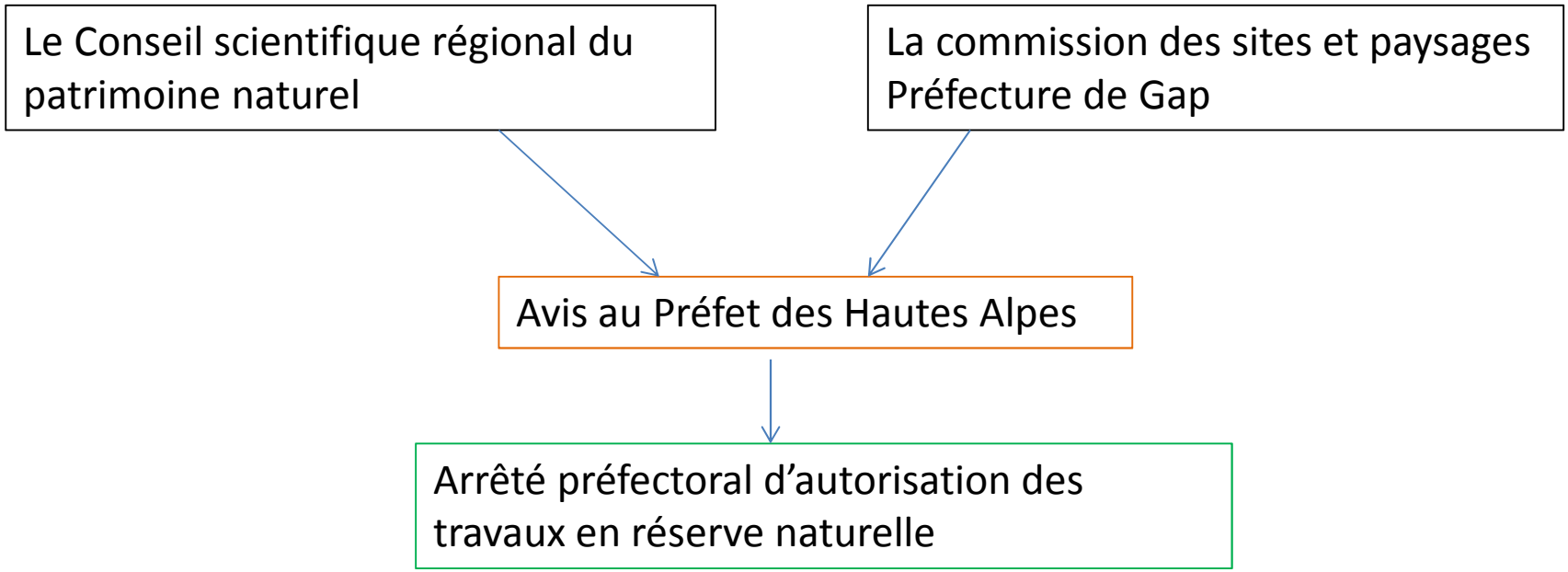
. Recueillir les données sur les travaux et le patrimoine
. évaluer les impacts et incidences,
. exposer l'avis du gestionnaire aux instances,
. Favoriser l'avis des instances pour une autorisation préfectorale.